

02

FINANCEMENT

La capillarité des réseaux bancaires permet aux banques d'accompagner le développement des entreprises comme les projets des particuliers.



LES ENTREPRISES



LES PARTICULIERS



LES ENTREPRISES

La première priorité stratégique des banques françaises est le financement des entreprises. Leur développement est un enjeu majeur pour la croissance, l'emploi et la vitalité du tissu économique français.

Les banques françaises championnes d'Europe du crédit

La croissance des crédits en France est la plus élevée d'Europe avec **+6,3%** pour les entreprises à fin 2017 (1,9% en zone euro) (BCE - décembre 2017).

Les crédits aux entreprises représentent **965 Mds€** (+6,2% sur un an) dont 679 Mds€ pour l'investissement (+6,8% sur 1 an) et 227 Mds€ pour la trésorerie (+5,3% sur 1 an) (Banque de France - décembre 2017).

Un crédit qui est très sûr en France : le ratio des créances douteuses (non-performing loans - NPL) des banques françaises est beaucoup plus faible que le ratio moyen des banques de la zone euro (3,17% contre 5,15%, au troisième trimestre 2017) (BCE - 2017).

Grâce à leur modèle original de banque universelle, les banques françaises proposent une palette complète de métiers pour accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement.

Un accès au crédit favorable pour les PME et TPE

Les TPE et PME sont les premières bénéficiaires du crédit aux entreprises en France. Les encours de crédits mobilisés pour les PME s'élevaient à **394 Mds€**, en progression annuelle de 4% (Banque de France - décembre 2017).

96% DES PME ONT LE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DEMANDÉ

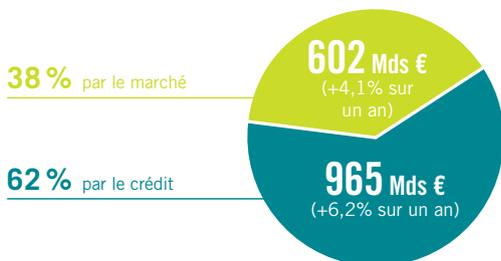
Source : Banque de France - 4^{ème} trimestre 2017

Sur un an, l'encours des crédits aux TPE progresse de 4,9% pour s'établir à **257 Mds€** (Banque de France - décembre 2017).

Les conditions de taux sont toujours favorables : 1,75% en moyenne en France à comparer aux 2,11% de la zone euro (BCE - décembre 2017).

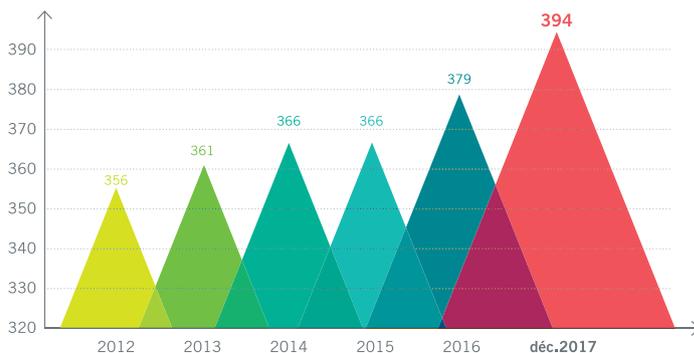
RÉPARTITION DES SOURCES DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES

Source : Banque de France - décembre 2017



CRÉDITS MOBILISÉS AUX PME EN FRANCE

En milliards d'euros - Source : Banque de France



L'information des TPE/PME

La FBF et la Banque de France signent en octobre 2017 **un partenariat pour renforcer l'information des TPE/PME en région**. La FBF met ainsi à disposition des correspondants de la Banque de France, chargés d'accueillir les dirigeants de TPE, les outils pédagogiques du programme Les clés de la banque conçus pour accompagner leurs projets de développement.

Toutes les questions pratiques sur le financement trouvent des réponses faciles d'accès dans la trentaine de mini-guides disponibles sur le site lesclesdelabanque.com (espace « Entrepreneurs ») ainsi que sur le site aveclespme.fr qui propose également des illustrations et des témoignages de chefs d'entreprise.

La diffusion de ces outils d'information est renforcée sur le terrain grâce à la mise en relation systématique des correspondants TPE de la Banque de France avec les quelques 105 Comités territoriaux de la FBF. Ces Comités FBF, dans les départements et les régions, sont des relais essentiels pour l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels locaux. Ils organisent des forums et des réunions de sensibilisation avec les PME.

La FBF organise régulièrement **des rencontres avec les PME**. En 2017,

FACILITER L'INVESTISSEMENT DES PME : LES BANQUES FRANÇAISES SOUTIENNENT « MEDEF ACCÉLÉRATEUR D'INVESTISSEMENT »

La FBF soutient l'initiative du MEDEF d'une plateforme digitale (« Medef Accélérateur d'Investissement » - MAI) qui met en relation des PME avec des fonds d'investissement susceptibles de leur apporter un financement complémentaire à l'offre de crédit bancaire, et leur propose un accompagnement et une formation.

les Comités FBF ont ainsi dialogué avec 3600 entrepreneurs lors de réunions sur le financement, les relations banques / PME ou la création / transmission d'entreprises.

Le Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE)

L'industrie bancaire est au cœur de la réussite du PACTE lancé par le gouvernement en octobre 2017. Le financement des entreprises, et notamment des PME, c'est d'abord les banques. Et les réseaux bancaires jouent un rôle clé dans une meilleure orientation de l'épargne vers le financement des entreprises, un vrai défi face à la mise en œuvre de la directive MIF2.

17 propositions sont élaborées par les banques françaises et remises aux parlementaires et au ministre de l'Economie et des Finances, lors de la restitution publique en décembre 2017.



La profession bancaire défend en particulier **la nécessité d'un produit long d'épargne bancaire**.

En effet, l'assujettissement du Plan d'épargne logement (PEL) au prélèvement forfaitaire unique (PFU) a pour conséquence une fin programmée de la seule ressource longue d'épargne de bilan bancaire et compromet la stabilité des conditions de financement long de l'économie, notamment des entreprises.

Un produit long d'épargne bancaire pour les particuliers est nécessaire afin de garantir l'existence d'une ressource longue de financement s'investissant dans les entreprises. C'est aussi l'occasion d'un dialogue renouvelé avec les épargnants pour les inciter, dans le respect de la réglementation, à s'intéresser aux

produits de financement en fonds propres des entreprises.

La profession bancaire propose également des mesures pour inciter les entrepreneurs à ouvrir et alimenter le capital de leur PME (incitation fiscale, réinvestissement des résultats en fonds propres).

GRAND RENDEZ-VOUS DE L'INVESTISSEMENT PRODUCTIF : LES BANQUES AU CŒUR DU PACTE

« Le Grand rendez-vous de l'investissement productif » est une mobilisation inédite des acteurs du financement lancée le 22 janvier 2018, à l'Assemblée nationale, à l'initiative d'Amélie de Montchalin, députée LREM de l'Essonne et coordinatrice du groupe LREM de la Commission des finances.

Les banques y sont représentées par Nicolas Théry, membre du Comité exécutif de la Fédération bancaire française et Président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Le rendez-vous est ouvert par le Premier ministre Édouard Philippe et conclu par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances.

Depuis, les travaux sur l'allocation de l'épargne à l'investissement productif continuent. La FBF est investie dans un groupe de travail bancaire sous l'égide d'Amélie de Montchalin, avec une remise des conclusions prévue lors d'un événement public à l'Assemblée nationale en juillet 2018.

L'enjeu du financement de la transformation numérique des entreprises

Le 1^{er} décembre 2017, la FBF organise un événement consacré au financement de l'immatériel et aux enjeux de la transformation numérique. Pour mener la réflexion sur ces sujets complexes, la FBF réunit l'ensemble des compétences et parties prenantes, notamment Fabrice Pesin, médiateur national du crédit et président de l'Observatoire du financement des entreprises (OFE), Patrick de Cambourg, président de l'Autorité des normes comptables et Amélie de Montchalin, députée de l'Essonne, membre de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale. L'objectif est d'aboutir à des propositions concrètes et opérationnelles sur les pratiques bancaires et les pratiques des entreprises pour nourrir les travaux du PACTE.

En découlent les propositions de la profession bancaire pour favoriser la transformation numérique :

- mettre en place un dispositif de suramortissement des investissements de transformation numérique ;
- faciliter l'accès et simplifier les procédures liées aux financements et garanties BEI-FEI. Les banques y ont encore trop peu recours du fait de leur complexité ;
- mettre en œuvre un traitement prudentiel moins pénalisant pour les logiciels dans les banques afin de favoriser l'innovation et la compétitivité des banques qui sont parmi les premiers donneurs d'ordre en matière technologique, avec l'effet d'entraînement qui en découle.





LES PARTICULIERS

Logement, consommation, rénovation thermique, les projets des ménages sont financés par les banques. En 2017, le taux de détention des crédits par les ménages se redresse nettement.

Les banques financent les projets des ménages

L'encours des crédits aux particuliers atteint **1160 Mds€**, en hausse de 6,5% sur un an (Banque de France - à fin décembre 2017).

Les encours de prêts à l'habitat continuent de croître : **+ 6,3% sur un an soit 954 Mds€** (Banque de France - à fin décembre 2017). A noter qu'un quart des prêts immobiliers vont aux primo accédants.

Les crédits à l'habitat sont dynamiques : **+5,7%**, ce qui place la France en tête de la zone euro qui, elle, connaît une croissance plus faible (+3,5%) (BCE - décembre 2017).

Les emprunteurs bénéficient de taux d'intérêt particulièrement bas pour l'achat de leur logement : **1,61%** en moyenne pour les prêts à taux fixe, les plus bas de la zone euro (Banque de France - décembre 2017).

Depuis 2012, les taux moyens des nouveaux crédits ont été divisés par plus de deux. **L'impact sur le pouvoir d'achat est majeur.**

Un crédit immobilier abondant et sûr

Plus de 30% des ménages ont un crédit à l'habitat en cours (Observatoire des crédits aux ménages - janvier 2018).

La distribution responsable de ce type de prêt repose sur l'analyse de la capacité de remboursement du client (et non pas sur la valeur du bien comme dans certains pays anglo-saxons). Le crédit immobilier à la française est l'un des plus sûrs au monde, pour les banques comme pour les clients : le coût du risque est l'un des plus bas (il s'élève d'après l'ACPR à 515 millions d'euros à fin 2016 soit 5.9 points de base de l'encours moyen) et la part des crédits immobiliers dans le surendettement est très basse (14,4% des dossiers de surendettement) (Banque de France).

Le dynamisme du financement de l'habitat participe pleinement à la reprise observée dans le secteur du logement : 850 000 transactions en 2016 et 377 000 logements construits (+10% sur un an).

150 

C'EST LE NOMBRE DE LOGEMENTS FINANCÉS CHAQUE HEURE PAR LES BANQUES EN FRANCE

Un taux de détention des crédits en progression

En 2017, le taux de détention des crédits par les ménages se redresse nettement

pour atteindre 47,8% (contre 46,4% en 2016), avec près de 8 millions de ménages ayant contracté un nouveau crédit dans l'année, selon le dernier rapport de l'Observatoire des Crédits aux Ménages (janvier 2018).

Le taux de **détention des crédits immobiliers** poursuit sa progression, pour s'établir à 30,8% (contre 30,7% en 2016), sous l'effet combiné d'un dynamisme de la demande et de conditions de crédits toujours très favorables. La part des ménages qui accèdent à la propriété atteint un des niveaux les plus élevés observés depuis le début des années 2000 (23,1%).

Les intentions de souscription de crédits immobiliers se maintiennent à un niveau élevé de 5% pour 2017.

Le redressement du taux global de détention des crédits s'appuie sur un rebond du taux de détention des **crédits à la consommation** qui passe de 25,5% en 2016 à 27,2% en 2017.

Cette tendance est soutenue par l'augmentation des crédits obtenus auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit (19,2% en 2017 contre 18,1% en 2016).

De meilleures conditions de crédits et une évolution plus favorable du pouvoir d'achat ont de quoi rendre les Français un peu plus optimistes. Selon l'Observatoire, 62,9%

des ménages estiment que **leur situation financière s'est améliorée ou stabilisée**

(contre 62,5% en 2016 et 58,7% en 2015). De même, la part des ménages estimant que le poids de leurs charges de remboursement est « supportable ou très supportable » reste élevée (86% en 2017 contre 85% en 2016).

Cela étant, en période de taux bas, la méthode de calcul du plafond légal des taux limite la marge de manœuvre du prêteur pour fixer un taux d'intérêt du prêt compatible avec la situation de l'emprunteur. **Le système actuel ne remplit donc plus parfaitement son objectif de protection des emprunteurs** puisque son application génère, au contraire, des situations d'exclusion du crédit de personnes solvables.



6 MÉNAGES SUR 10

SONT PROPRIÉTAIRES DE LEUR RÉSIDENCE PRINCIPALE

Source : INSEE – 2016